

Le

A l'occasion de votre élection aux fonctions de député, nous tenons à vous adresser, en nos noms personnels et au nom des adhérents de notre organisation professionnelle, nos sincères et chaleureuses félicitations.

Les élections législatives ont confirmé le choix des Français d'une nouvelle société, position que nous partageons et dont nous avons fait part à chacun des candidats à la présidence de la république durant la campagne à l'élection présidentielle.

L'échec à anticiper et/ou à résoudre les difficultés des Français sur les questions de l'emploi, de l'économie, de la santé, entre autres sujets, des précédents Gouvernements n'a fait qu'augmenter leurs inquiétudes face à l'avenir.

C'est notamment le cas de quelque 60.000 professionnels du taxi et de leur famille.

Depuis près de dix ans, notre profession a été la cible d'attaques frontales avec, d'une part, les préconisations du rapport Attali en 2008 et, d'autre part, des menaces indirectes pour ne pas dire sournoises de la loi de 2009 visant à la déréglementation de la profession du taxi, notamment avec la création des contrefaçons de « pseudo » taxis, dont les revenus ne leur permettent pas de vivre des fruits de leur travail.

Ainsi contraints à tirer les prix vers le bas, les chauffeurs VTC se voient dans l'obligation de multiplier les heures de travail, mettant en danger leur vie, celle des personnes transportées et les usagers de la voie publique, et ceci au péril du fragile équilibre économique des taxis.

D'ailleurs, l'actualité se fait l'écho des nombreux accidents impliquant ces chauffeurs, souvent sans formation.

Malgré la nécessaire et énergique résistance des taxis, nous avons assisté à la mise en place d'une concurrence parfaitement déloyale, soutenue et cautionnée par les gouvernements successifs en pratiquant une politique laxiste encourageant l'UBERISATION du taxi.

Comment expliquer que nos politiques, dans un pays de droit, ont pu laisser des entreprises, souvent fiscalement exonérées sur notre territoire, enfreindre les lois et la réglementation françaises, sans jamais réagir ?

Evidemment, nous visons le consortium UBER et tous les satellites nés ensuite. Mais nos politiques seraient-elles aussi clémentes si les professionnels du taxi décidaient de faire travailler une personne sans en définir le statut et en s'exonérant de la solidarité fiscale et des cotisations sociales ?

Donc, oui, il a fallu résister ! Qu'est-il sorti de nos combats ? Deux lois, des dizaines de décrets, le Code du Transport public particulier de personnes largement renouvelé.

Nous avons joué le jeu en participant à ces transformations et réfutons d'être fermés à la modernisation et prétendument recroquevillés sur nos prérogatives.

Et pour preuve, si aujourd'hui la réglementation existe pour les VTC, LOTI et véhicules à 2 ou 3 roues, c'est grâce à nos luttes et à notre participation aux négociations.

Quid de notre bonne volonté ? UBER et les VTC continuent de bafouer nos lois. Personne ne contrôle les transporteurs travaillant dans le cadre que nous avons contribué à dessiner ni les clandestins, qui n'ont de moderne que le smartphone et les applications interdites qui permettent de s'affranchir des lois.

Que dites-vous à ce grand nombre de jeunes gens que je représente, et qui ont investi souvent le prix d'un lourd endettement pour accéder à cette profession dont nous voulons souligner au passage qu'elle est l'une des seules qui contribue réellement le plus à l'intégration des populations issues de tous horizons, étrangères, défavorisées et des femmes de plus en plus nombreuses et ce sans discrimination de rémunération.

Ces personnes n'admettent pas, convenez-en, de se faire « piller » et paupériser par des multinationales très souvent basées dans des paradis fiscaux et qui souhaitent imposer un nouveau modèle social à la société française, en dépit des règles qui régissent notre profession.

Une autre menace plane sur notre profession ; il s'agit de la remise en cause du conventionnement pour le seul Transport Assis Professionnalisé – TAP (transport de malades). Notre profession a contribué à maintenir un véritable lien social depuis de nombreuses années dans certaines régions les plus isolées.

Alors qu'hier le premier critère dévolu aux transporteurs était le service du patient et assuré social (qui paie des cotisations pour cela), aujourd'hui il semblerait que la nécessité des économies pour l'Assurance Maladie soit le critère prioritaire, alors que nous contribuons déjà aux économies en consentant des remises pouvant atteindre 15% sur les tarifs préfectoraux.

Serait-il envisagé de confier le transport des malades assis à des plateformes numériques sous prétextes d'économies ? Ces plateformes qui, rappelons-le, utilisent des transporteurs non professionnels.

Il ressort de ce qui précède, sans aborder d'autres problématiques tout aussi importantes, que les taxis et leur famille sont extrêmement inquiets pour leur avenir. C'est vous dire s'ils seront attentifs aux propositions que fera le législateur pour la France, celle qui tient compte

et prend soin de tous en respectant les règles et le contrat social, ou s'il préférera celle qui doit avancer coûte que coûte pour s'adapter à une « société de compétition déshumanisée ».

La confédération que je représente et qui regroupe les plus importantes organisations syndicales dans tous les départements et territoires de notre pays me demande de vous interpeler sur ces sujets afin de pouvoir remplir notre rôle qui est d'informer objectivement nos milliers d'adhérents et la profession toute entière sur vos propositions concernant notre profession.

En attendant d'avoir, prochainement nous l'espérons, le plaisir de vous rencontrer dans vos nouvelles fonctions pour en débattre, permettez-nous de vous adresser tous nos vœux de réussite.

Recevez, _____, nos cordiales salutations,

Le Président UNT
Rachid BOUDJEMA

